

Alimentation en eau de la bourgeoisie Champêtre.

M. M. mets rays nuls
Et aut donné le rapport
adopté de la commission
d'urbanisme qui prévoit
la création d'une zone
artisanale proche,
le conseil a décidé de
différer sa réalisation
étant donné les moyens
en défense pour atteindre
l'impératif qui sera
nécessaire par ce secteur...

[Signatures]

Il est en recommandant
à la société fermière de
prendre autant que faire
se pourra des conduits
de 125

[Signatures]

Le projet est au point la Lyonnaise va recueillir les abonnements et passer à la réalisation. Il est prévu dans le plan, l'installation d'un poteau d'incendie à nos frais - coût 2.100 fr. Le poteau faisant double emploi avec un autre placé à 50 mètres, le conseil décide de le faire supprimer, étant donné qu'à la proximité de la zone artisanale projetée, les mesures de sécurité seront établies, qui rendront ce poteau inutile.

Malgré les objections de M. H. et Baulieu qui désirent son maintien (pour ne pas couper la Route Nationale 191 quand il y a un sinistre), il est décidé de demander sa suppression à la S. L. E. E.

Echelle éclairage public

Le conseil décide à l'unanimité l'achat d'une échelle de 30 m. pour un prix de 5.100 francs. Il dégage les crédits correspondants à l'additionnel. Cette échelle sera louée à l'artisan qui sera chargé du service éclairage. A charge par celui-ci d'être normalement garanti et de veiller au bon entretien de ce matériel.

[Signatures]

Seance du dix huit décembre mil neuf cent soixante cinq

Le dix huit décembre mil neuf cent soixante cinq à vingt heures quarante cinq le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la Présidence de son maire.

étaient présents: M. M. Robert maire, Gilbert et Judith Adjoint, Violette, Alice Legrand, Dhont, Changeret, H. Baulieu, Souet, Roy, Linaufflet, Gondy, Rabier, Baumant formant la majorité des membres en exercice.

absent excusé: M. Gilles

Secrétaire: M. Gondy.

* un m
* un m
[Signature]

Rapport de la Commission des Finances

Rapporteur: M. NICE.

Le budget additionnel préparé par la Commission des Finances se présente de la façon suivante:

<u>Section ordinaire:</u>	Reste en solde sur exercice	15.245,84.
	auquel s'ajoute	
	Taxe additionnelle	9.618,33.
	Taxe locale 1963.	2.166,10.
	Exercices antérieurs	2.829,01
		573,26
	Produits exceptionnels	657,83.
	Attribution taxe locale	5.744,11.
	Detaxe carburant agricole	175,76
		<u>1.915,47.</u>
	Total	<u>38.925,71.</u>

Dépenses:

Chapitre 63	15.100 ⁵
82.	10.000.
65	13.000.

Section athlétisme	1.000.
M.H. Sapeurs-Pompiers	600.
B.A.S.	1.000.
Bourse écoles	4.000.
Fanfare	3.000
C.S.M.	3.000
Comité Fêtes	1.000
Boules	200

Dépenses imprimes	25,71
	<u>38.125,71</u>

Section extraordinaire:

Recettes: Excédents antérieurs 1.264.320,11

Dans ce total figure un montant de 56.845,35 au titre de l'allocation de la Sir Barangé

Versements par la SOCIH (base de régularisation des valeurs foncières)	120.000,00
Subvention pour matériel d'incendie	33.280,00
1 ^{re} tranche de l'emprunt assainissement	100.000,00
Vente bekyret	40.000,00
	<u>1.557.600,11</u>

Participation assainissement Ste Rivard	39.856,53
	<u>1.597.456,64.</u>

* un mot ajouté "ne"
 * un mot ajouté "pas"
 Clayer

et passer
 l'incendie
 n'autre
 donné qui avec
 sont établies,
 maintien
 te), il est

m. pour
 l'additionnel
 éclairage
 au bon

heures qua-
 ri à la

dette, dice
 flet, Goudy,

Dépenses:

Acquisition Celeyret Chevalier	200.000,00
Mobilier Scolaire	13.000,00
Matériel Incendie	87.401,30
Tribune Terrain de Sport	20.000,00
Achat de matériel (Motofaucheuse échelle)	8.000,00
Classes Primaires	60.000,00
Gendarmerie	596.721,30
Hangar à Matériel	22.015,73
Toilerie (Banefaux A Breuvain)	10.746,49
Garaige démontable	305,40
Mainie et Amietière	290.692,00
Ecole Grangeau	8.784,31
Ecole maternelle	20.000,00
Voie (Rue des Chatries)	57.000,00
Assainissement réalisé	27.243,53
Assainissement à réaliser	100.000,00
Bantine	60.964,67
Electricité Stade	4.000,00
Douche	45,25
Chauffage local S.P.	4.000,00
Classes de neige et Vacances scolaires	6.500,00
	<u>1.597.456,64</u>

Rapport de la Commission de Voie

Communication du rapport de la Commission de Voie du 30 Novembre 1965.

Objet: Réglementation de la circulation dans la commune.

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture d'une lettre de M^e l'Ingénieur T.P.E autorisant les différentes mesures à prendre pour réglementer la circulation.

Monsieur Jobry fait un exposé sur la circulation et le stationnement le dimanche et les jours de Fêtes; à ce sujet la Commission envisage la création d'un sens unique pour ces jours-là; suivant la nécessité, la signalisation se fera par panneaux pliants, dits portefeuilles, dans le sens à déterminer par la Gendarmerie pour la traversée de l'agglomération. D'autre part les panneaux indiquant la direction de Paris et de l'autoroute pour la dérivation de l'avenue de Villeury, devront être plus importants pour être plus visibles.

Pour le stationnement des véhicules, la Commission prévoit l'établissement d'un règlement de stationnement unilatéral alterné par quinzaine pour toutes les rues de la commune. Des interdictions de stationner permanentes seront placées en certains endroits (rue du Bel Air, rue de la

Fontaine et rue de l'Arcade) pour manque de visibilité ou pour étroitesse.

Stationnement place du marché. En ce qui concerne les voitures des commerçants du marché, Monsieur le Maire prendra les mesures nécessaires et les fera appliquer par le garde-champêtre; pour le stationnement des autres véhicules, il est prévu la pose de panneaux d'interdictions partielles de stationnement correspondant aux jours et heures du marché.

La Commission préconise que des mesures soient prises pour:

- 1° l'interdiction de stationner sur les trottoirs
- 2° l'interdiction de circuler aux poids lourds de plus de 5 tonnes dans les rues de Bel Air et Jean Jaurès.
- 3° l'achat de panneaux mobiles indiquant une interdiction momentanée de stationner ou de circuler, ou bien indiquant une déviation. Les panneaux seront utilisés soit pour des travaux, soit pour des cérémonies officielles ou des fêtes.

Monsieur Ybry, Chef de Brigade demande qu'une signalisation soit installée sur la route Nationale n° 191, permettant à la gendarmerie d'appliquer la réglementation qui s'impose, surtout en ce qui concerne la limitation de vitesse. La Commission propose que des plaques emailées rectangulaires portant l'inscription suivante "Ville de Gennevilliers - Vitesse limitée à 60 Km/h. - Stationnement réglementaire alterné par quinzaine" soient installées aux principaux accès du territoire de la commune; c'est à dire: sur la Route Nationale 191, à la hauteur du chemin de Courneville, chemin rural n° 15, et avant l'accès à la déviation par l'avenue de Villersoy en venant de Fontenay-le-Duc, chemin vicinal n° 5; sur la route départementale n° 153 vers Montcaumon en venant de Lisieux après le Pont Brulé et en venant de Chéranes avant la propriété de M^l Blaise; sur la route de Schœnchen chemin vicinal n° 2, en venant de cette localité et après le pont le plus proche; sur le chemin Départemental n° 137, rue du Petit Gennevilliers à la hauteur de la propriété de M^l Robin aussitôt après l'agglomération d'Ermenoy.

Sens uniques permanents: La Commission envisage de créer une circulation à sens unique dans les voies suivantes: Ruelle du Ruisseau, sens autorisé au départ de la rue de la Fontaine, sens interdit à partir des H.L.M. après les garages de cette cité; rue Perichon dans sa partie haute, sens interdit au départ de la rue de la Fontaine et autorisé à partir du carrefour avec les rues des Bâties et de la République. La Commission décide de laisser libre la circulation dans les deux sens rue des Bâties, toutefois elle demande que le danger des virages successifs soit signalé, depuis la propriété de M^{me} Brizemeur jusqu'à celle de M^l Ermenoy.

Circulation des piétons: La Commission a étudié la possibilité d'installation de passages cloutés ou zebra en certains endroits pour faciliter la traversée des rues aux piétons et particulièrement aux écoliers.

Les emplacements prévus sont:

embre 1965.

ne lettre
e pour

stationne
visage la
ité, la
le sens
ation.
l'autoroute
stants

it d'établir
quinzaine
rner
e de la

1° la traversée de la route nationale n° 191 entre l'entrée principale du stade et la rue des Ecoles.

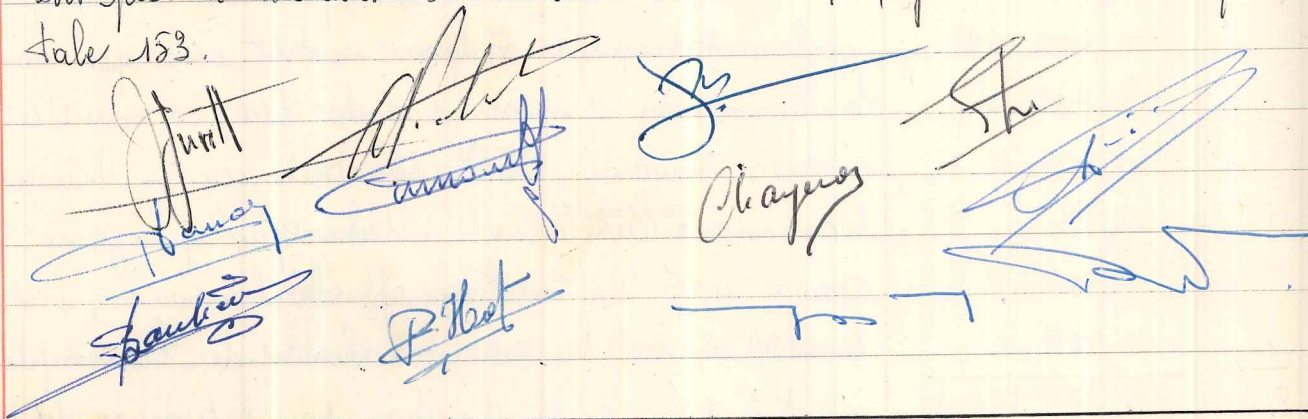
2° la traversée de la rue de Chilly entre la boucherie Chevaline et le magasin Jewolf.

3° la traversée de la rue de la Boix Boissée entre la boutique Rivière, Billault et le trottoir lui faisant face de la Place de la Chapelle, et entre la Place de l'Eglise et l'immeuble appartenant à Mme Selong situé après la boucherie Deforge.

4° la traversée de la rue du Général Tierre entre la Place de l'Eglise et l'immeuble appartenant à M^r Bankac Paul, et entre le bas de la rue du Petit Massé et le trottoir devant la boutique Bocquet.

Il pourrait être également prévu un passage sur la route nationale 191 entre le débouché de la rue de Chilly et la Place de la Boix Champêtre.

Pour terminer la Commission émet un vœu pour qu'un panneau "Stop" soit posé au débouché de la rue du Petit Menneq sur la route départementale 153.



Séance du vingt neuf janvier
mil neuf cent soixante six

Le vingt-neuf janvier mil neuf cent soixante six, à 20 heures 45, le Conseil Municipal de la Commune de Menneq, régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la Présidence de son Maire.

Etaient présents: M. Robert, Judith, Siobette, Roy, Louet, Lument, Vice, Goudy, Lhanganet, Paulieu, Bot.

AbSENT EXAUSE: M. Dhont

AbSENTS MALADES: M. Gibert, Legrand

ont donné pouvoir: M. Lerouplet à M. Robert
M. Gilles à M. Vice
M. Rabier à M. Judith

Rapport de la Commission des Travaux

Le Conseil entend le rapport présenté au nom de la Commission des Travaux, par Monsieur Goudy. Il ressort